

REVEIL DE NOGENT GYMNASTIQUE REGLEMENT ZUMBAKIDS

1. INSCRIPTION

Pour être complète, l'inscription doit être accompagnée d'un certificat médical, d'une photo d'identité récente, de la cotisation, et de ce règlement signé.

L'inscription est annuelle. Toute saison commencée est due en totalité (Le RN GYM se devant d'honorer les contrats annuels de ses moniteurs) un abandon, même en début d'année ne peut donner lieu à quelconque remboursement.

2. HORAIRES

Ils vous sont indiqués en début de saison. Par respect pour les moniteurs et pour les adhérents du même groupe, **les absences doivent être signalées** et les horaires de début et de fin de cours respectés.

Le RN GYM se donne le droit d'appeler les parents en cas d'absence non justifiée.

3. REGLES DE VIE ET DISCIPLINE

- Respecter les règles de vie en collectivité, ponctualité, politesse, tenue correcte, etc...
- Respecter les autres, partenaires, entraîneurs, cadres, etc...
- Refuser la violence sous toutes ses formes.
- Ne pas consommer d'alcool et ne pas fumer.
- Ne pas mâcher de chewing-gum.

Le bureau du RN GYM se réserve la possibilité de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion contre tout adhérent dont la conduite dans l'enceinte du gymnase ou lors des compétitions (attitude à l'égard des dirigeants, entraîneurs, gymnastes et personnel) irait à l'encontre du bon fonctionnement ou de l'image du club.

4. RESPONSABILITE

- a. *Accident* : Les parents sont avertis par téléphone ; en cas de non-réponse, le club fera appel aux pompiers.
- b. *Vol* : Le Réveil de Nogent décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets personnels. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur lors des entraînements (bijoux, argent, portable, vêtements de cuir..)

5. ASSURANCE

Le RN GYM est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. De son côté, l'adhérent déclare détenir une police d'assurance au titre de sa responsabilité civile, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même.

6. TENUE

Les cours doivent se dérouler en tenue de sport permettant d'évoluer sans entrave pour les mouvements et pour la vue.

7. ACCES AU GYMNASSE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Chaque enfant doit être amené par un parent ou un accompagnateur dans la salle d'entraînement et être confié à l'entraîneur présent.

En cas de retard de l'entraîneur, il est interdit de laisser seul l'enfant dans les locaux, l'accompagnateur doit attendre l'arrivée du professeur.

La responsabilité de l'entraîneur, des cadres et des bénévoles du club ne peut être engagée si l'enfant n'est pas accompagné jusque dans la salle d'entraînement.

La responsabilité de l'entraîneur, des cadres et des bénévoles du club commence au début de la séance et se termine à la fin de la séance à laquelle l'enfant est normalement inscrit. Si l'enfant reste dans les locaux à l'issue de la séance pour attendre un proche, la responsabilité en incombe aux parents, tuteur, ou accompagnateur désigné.

Dans le cas où des parents ou tuteur souhaitent que leur enfant se rende et reparte librement à l'entraînement, ils doivent obligatoirement remplir l'autorisation figurant sur la fiche d'inscription dégageant toute responsabilité de l'association, de ses bénévoles et salariés, en dehors de la salle d'entraînement et des horaires d'entraînement.

DATE

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT

SIGNATURE DU RESPONSABLE

SIGNATURE DE L'ENFANT